



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 13/02/2024

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13
Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5

Date de convocation : 05/02/2024
Date de publication : 07/02/2024

Quorum applicable : 7

Le **13 février 2024** à 18 h 30, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (12) :

AIME-LA-PLAGNE : M. Michel GENETTAZ, titulaire.
Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.
M. Pascal VALENTIN, titulaire.
M. Xavier URBAIN, suppléant (de Laurent DESBRINI).

CHAMPAGNY : M. René RUFFIER-LANCHE, titulaire.
M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEISE : Mme Fabienne ASTIER, titulaire.
Mme Nathalie BENOIT suppléante (de Daniel-Jean VENIAT).
M. Jean-Luc BOCH, titulaire.
M. Pierre OUGIER, titulaire.
M. Romain ROCHET, titulaire.
M. Christian VIBERT, titulaire.

Excusés (6) : Mme Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne.

MM. Xavier BRONNER, titulaire de Champagny, Olivier CHENU, suppléant de Champagny, Laurent DESBRINI, titulaire d'Aime-la-Plagne suppléé par M. Xavier URBAIN, suppléant d'Aime-la-Plagne, Benoît VALENTIN, suppléant de La Plagne Tarentaise et Daniel-Jean VENIAT, titulaire de La Plagne Tarentaise suppléé par Mme Nathalie BENOIT, suppléante de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

⇒ **Ouverture de la séance plénière à 19h20.**

⇒ **M. le Président constate que le quorum est atteint.**

ORDRE DU JOUR

Compétences optionnelles « Eau et Assainissement collectif » :
depuis le 01 janvier 2016, seuls les délégués des communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise ayant transféré les compétences « Eau et Assainissement collectif » au Syndicat pour les sites d'altitude participent aux votes concernant l'eau et l'assainissement.

Relevé de décision : néant.

Délibération n° 2024-007 : administration générale : instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, dite prime « Macron » : unanimité.

Délibération n° 2024-008 : tourisme : convention avec l'Adrets pour l'animation de l'Espace Saisonniers de La Plagne : renouvellement : unanimité.

Délibération n° 2024-009 : domaine skiable : tarifs publics des remontées mécaniques pour l'été 2024 : unanimité.

Délibération n° 2024-010 : domaine skiable : tarifs publics des remontées mécaniques pour l'hiver 2024-2025 : unanimité.

Délibération n° 2024-011 : finances : ouvertures de crédits au budget général 2024 du SIGP, dans l'attente du vote du budget 2024 : unanimité.

Délibération n° 2024-012 : finances : détermination de la durée d'amortissement, nomenclature M57 du SIGP : unanimité.

Délibération n° 2024-013 : Eau et assainissement : compétence optionnelle : demande de subvention à l'Agence de l'Eau : unanimité.

Délibération n° 2024-014 : Eau et assainissement : compétence optionnelle : demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Savoie : unanimité.

⇒ **Fin de séance à 19h40**

Fait à La Plagne Tarentaise, le 13 février 2024.

Le Secrétaire de séance,
Christian VIBERT



Le Président,
Jean-Luc BOCH

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
SIGP
73211 AIME CEDEX



Publié sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise, le

27 FEV. 2024

⇒ Les actes administratifs exécutoires correspondants sont publics, et sont consultables sur demandes au siège du SIGP aux dates et heures d'ouverture, et sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise (<https://www.laplagne-tarentaise.fr>).

⇒ Les actes peuvent faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de leur publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.